



SYNDICAT CHRÉTIEN NATIONAL INFO C.F.T.C. CENTRALE FINANCES



Mercredi 4 avril 2018

Communiqué de la Fédération CFTC – T@mT@m n°465 du 30/03/2018

Le 29 mars s'est tenue une réunion de concertation « Refonder le contrat social avec les agents publics » en présence du ministre G. DARMANIN et du secrétaire d'État O. DUSSOPT



Déclaration liminaire de l'intersyndicale Fonction Publique

Messieurs les Ministres,

C'est au nom des 7 organisations qui ont appelé à la journée de grève et de manifestations du 22 mars que cette déclaration est prononcée.

Nous souhaitons devant vous et à l'occasion de cette première rencontre après la mobilisation vous interpeller solennellement sur la situation actuelle.

D'abord, pour souligner la réussite de la journée du 22 mars, dont nous nous félicitons, et que vos tentatives de minoration ne peuvent masquer.

Ensuite, pour vous dire à nouveau –et avec plus de force et de conviction que jamais– qu'il y a urgence et nécessité à ce que vous ouvriez de véritables négociations. Car, il faut être clair : que ce soit sur l'augmentation du pouvoir d'achat, les créations d'emplois statutaires, la titularisation des précaires, l'égalité professionnelle, l'amélioration des carrières, sur le devenir des missions publiques, la façon dont vous cherchez à avancer relève beaucoup plus du passage en force que de la concertation.

Quant au fond, nous persistons à estimer que vos orientations sont tout à fait néfastes pour la Fonction publique, ses missions d'intérêt général, les conditions de vie et de travail des agent.e.s.

Il est donc indispensable que vous preniez en compte ce que vous disent nos organisations syndicales dont la représentativité largement majoritaire et la légitimité ne sauraient davantage être ignorées.

Nous notons que vous nous avez adressé mardi soir une version retouchée du document intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics ». Nous mettons cette initiative au seul crédit de la mobilisation unitaire. Ceci posé, Messieurs les Ministres, les modifications à la marge apportées au dit document ne le rendent pas plus acceptable que dans sa version antérieure.

Il ne faut pas se le cacher : la situation, que vous contribuez principalement à créer, est lourde d'enjeux.

Chacune et chacun est aujourd'hui placé.e devant des responsabilités importantes.

En toute conscience, nos organisations syndicales continueront à assumer pleinement les leurs.

Paris le 29 mars 2018

SYNDICAT CHRÉTIEN NATIONAL C.F.T.C. CENTRALE FINANCES

Pile 5 - Étage 1 - Télédéc 000 - 139, rue de Bercy - 75572 PARIS CEDEX 12

☎ 01.53.18.72.88 / 01.53.18.72.97 - Courriel : syndicat-cftc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

La position de la CFTC

Ce vendredi 29 mars 2018 a débuté le processus de concertation Fonction publique, en présence de Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, et d'Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État, les représentants des employeurs publics et les organisations syndicales représentatives du secteur public, dont la CFTC.

Dans sa déclaration initiale, le ministre a rappelé son attachement ainsi que celui du gouvernement au statut de la Fonction publique.

Mais dans un même temps, il a confirmé les 4 mêmes chantiers prioritaires qui seront déclinés sous forme de groupes de travail durant l'année 2018 :

- **Le premier chantier** concerne « *les instances consultatives des personnels* », et la volonté du gouvernement de simplifier voire de fusionner en particulier les CT et CHSCT :

La CFTC n'est pas dans cette démarche de refonte des instances, ni d'ailleurs pour la fusion des CT et CHSCT, mais bien plutôt pour donner plus de pouvoir et de décision à ces instances.

- **Le second chantier** « *Contractualisation* », qui consiste à généraliser l'emploi de contractuel dans la Fonction publique plutôt que de titulariser les agents :

La CFTC ne peut la encore, sur un tel sujet, valider cette proposition qui enlève toute neutralité de l'action publique et qui remet en cause le statut.

- **Le troisième chantier** concerne « *la rémunération des agents publics* » :

Si la CFTC FAE n'est pas opposée à une part de rémunération au mérite, celle-ci doit être avant tout être travaillée sous l'angle de la reconnaissance professionnelle des agents, de leur diplôme, de leur qualification.

Les questions du blocage du PPCR en 2018, du gel de la valeur du point d'indice, voire de sa remise en cause en fonction des versants, de l'augmentation de la CSG, sans coup de pouce du pouvoir d'achat, doivent d'abord être traitées.

De même le rendez-vous salarial confirmé par le ministre en juin ne doit pas être un rendez-vous manqué.

- **Le quatrième chantier** « *accompagnement des agents et mobilité* » :

Qui consiste à la mise en place de passerelle fluidifiée afin de passer d'un établissement à un autre, d'un ministère à un autre, voire d'un versant à un autre, processus qui existe déjà mais qui demande à être simplifié. C'est un sujet qui demande un vrai travail préparatoire de discussion et d'étude afin de réussir au mieux ces transferts.

Ce chantier contient aussi une proposition de prime au départ pour les agents qui voudraient quitter la Fonction publique, là encore, pour être recevable, cette proposition doit être financièrement intéressante pour les agents mais surtout ne pas être une solution cachée pour supprimer des postes de fonctionnaires.

La CFTC rappelle qu'elle est favorable à une mobilité choisie.

Enfin la CFTC a rappelé son attachement à un dialogue social constructif permanent, sans quoi rien ne pourra se faire dans un climat apaisé et serein.

La CFTC a dénoncé le peu de place laissé par ce gouvernement au dialogue avec les organisations syndicales.

En l'état, la CFTC ne peut que rejeter ce texte dont la 3^{ème} version sera proposée d'ici quelques jours.

**La lutte des 7 organisations en intersyndicale commence
à obtenir des résultats, il faut continuer !**

